

20230619_DL_09

**OBJET : Inclusion numérique –
Convention de partenariat
entre le syndicat mixte Somme
Numérique et l'Union
départementale des CCAS de
la Somme.**

Date de convocation :

13 juin 2023

Date de séance :

19 juin 2023

Date d'affichage :

6 juillet 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 15

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, Mme LHOMME Brigitte, M. BEAUMONT Joël, M. PARSIS Laurent, M. GORRIEZ Jean, M. DEFRANCE Hervé, M. VARLET Philippe, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, M. THUEUX Jacky, M. BEAUFILS Christian, M. DEMARCY Denis, M. LEFEBVRE Julien.

Secrétaire de séance : Mme LHOMME Brigitte

Pouvoirs :

M. Paul-Éric DECLE donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. LEFEBVRE Julien
M. Michael MAILLE donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
M. HECQUET James donne pouvoir à M. DEMARCY Denis
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. GORRIEZ Jean
M. Hubert DE JENLIS donne pouvoir à M. PENAUD Guy
Mme Françoise MAILLE-BARBARE donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
Mme DELTRE Margaux donne pouvoir à M. GEST Alain
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. M. BEAUMONT Joël
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique

Par des actions de médiation numérique menées depuis près de 2 ans désormais et compte tenu des besoins identifiés par les parties prenantes, il s'avère que les populations bénéficiaires des CCAS et CIAS du territoire samarien souhaitent bénéficier du service @utonum pour un accompagnement à l'autonomie numérique.

De nombreuses études montrent les besoins et attentes des populations en ce domaine. Dans ce contexte, le syndicat mixte Somme Numérique s'est rapproché de l'Union Départementale des CCAS afin d'identifier les pistes de convergence, pour une mise en cohérence de leurs actions.

En effet, le service @utonum peut, en étroite collaboration avec les structures, venir conforter l'offre d'accompagnement au numérique déjà existante sur certains territoires. La présente convention recherche donc à venir renforcer des démarches existantes et partagées par toutes les parties.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention de partenariat ente le syndicat mixte Somme Numérique et l'Union départementale des CCAS de la Somme ;
- Vu la délibération n°10 du 19 juin 2023 portant nouvelles contributions pour @tonum ;
- Entendu le rapport de Monsieur le Président.

DELIBERE

Article 1 : Approuve la Convention de Partenariat entre l'Union départementale des CCAS de la Somme et le syndicat mixte Somme Numérique.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à apporter des modifications non substantielles au présent projet de convention pour en assurer son exécution.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé d'assurer l'exécution de la convention et tout document y afférent.